

## Article 1 : Organisateurs

Le TRAIL DU GUÉPARD est un trail organisé le dimanche 21 juin 2026 par Venarey Athlétisme et le Parc de l'Auxois.

Contact organisateur :

PARC DE L'AUXOIS  
Le Foulon D905  
21350 Arnay Vitteaux

Site internet : <https://www.parc-auxois.fr>

Vous pouvez contacter les organisateurs par mail : [trail@parc-auxois.fr](mailto:trail@parc-auxois.fr)  
ou par téléphone au 03 80 49 64 01 ou 06 88 69 18 69

## Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TRAIL DU GUEPARD aura lieu au Parc de l'Auxois à Arnay-Sous-Vitteaux (21350).

**2 courses adultes, une course découverte famille et une randonnée sont proposées :**

- TRAIL DU GUÉPARD :

Distance : 8 km

Heure de départ : 9h35

Parcours : le TRAIL DU GUÉPARD est un trail de 8km (d+ 171m) avec des passages en forêt, sur chemin et dont une partie du parcours circulera à l'intérieur du Parc (3 km environ).

- TRAIL DU GUÉPARD XL :

Distance : 17 km

Heure de départ : 9h

Parcours : le TRAIL DU GUÉPARD XL est un trail de 17km (d+ 288m) avec des passages en forêt, sur chemin et dont une partie du parcours circulera à l'intérieur du Parc (3 km environ).

Une barrière horaire sera mise en place et communiquée sur le site :

<https://fr.milesrepublic.com/event/trail-du-guepard-9087>

- LA COURSE DES EXPLORATEURS :

Distance : 4 km

Heure de départ : 9h10

Parcours : la course famille est une course familiale de 4 km qui s'effectue dans son intégralité au sein du parc. Tous les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

- RANDO NATURE & ANIMAUX :

Distance : 8 km

Heure de départ : 9h40

Parcours : La randonnée est une marche de 8km avec des passages en forêt, sur chemin ; dont une partie du parcours s'effectuera à l'intérieur du parc. Le parcours est le même que le TRAIL DU GUÉPARD.

## Article 3 : Participants

Le retrait des dossards s'effectuera sur le parking du Parc de l'Auxois à partir de 7h30 pour les coureurs du Trail du Guépard, du Trail du Guépard XL, de la course des explorateurs ; ainsi que les randonneurs (pas de dossard mais validation de l'inscription).

L'ensemble des courses sont ouvertes à tout concurrent, homme et femme :

- Le TRAIL DU GUÉPARD à partir de la catégorie « cadet » (concurrents nés en 2010 et avant).
- Le TRAIL DU GUÉPARD XL à partir de la catégorie « junior » (concurrents nés en 2008 et avant).
- LA COURSE DES EXPLORATEURS : tout âge (conseillé à partir de 6 ans).
- LA RANDO NATURE & ANIMAUX : tout âge (randonnée avec dénivelée).

Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.

Les personnes choisissant l'option « course ou randonnée seule » ; ne seront autorisées à être dans l'enceinte du parc uniquement pendant l'épreuve.

Les personnes en possession d'un accès au parc (billet d'entrée) pourront accéder au parc à partir de 10h.

Un bracelet spécifique vous sera remis lors du retrait de votre dossard ; et devra être porté toute la journée. Il devra être présenté au personnel du parc pour pouvoir justifier de votre paiement/inscription.

Pour l'ensemble des courses, le dossard devra être entièrement lisible pendant les épreuves ; et épinglé sur le devant du tee-shirt.

Pour les randonneurs et les participants à la course des explorateurs : pas de classement ni de temps chronométré. Chaque randonneur devra laisser passer les coureurs qu'il pourra éventuellement rencontrer sur le parcours. Vous devrez respecter le code de la route.

Le certificat médical n'est pas nécessaire pour s'inscrire sur les parcours de randonnées.

Les chiens ne sont pas acceptés sur l'ensemble des courses ainsi que la randonnée.

## Article 4 : Modalités d'inscriptions

### Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne (jusqu'au samedi 20 juin à 20h) et sur place (avec majoration).

Lien d'inscription des courses : <https://www.parc-auxois.fr/trail-du-guepard/>

### Droits d'inscription - tarifs

Différents tarifs sont proposés pour les 3 courses, ainsi que la randonnée.

Des offres pour les courses uniquement ; et des offres incluant la course ainsi que l'accès au parc après le trail avec un tarif réduit (17€/adulte au lieu de 22€50/adulte ; 10€/enfant au lieu de 15€50/enfant).

Des tarifs préférentiels sont proposés pour les licenciés FFA.

#### ● TRAIL DU GUÉPARD :

Trail seul (licencié FFA) : 9€

Trail + accès parc (licencié FFA) le 21/06/2026 : 26€

Trail seul (non licencié FFA) : 11€

Trail + accès parc (non licencié FFA) le 21/06/2026 : 28€

#### ● TRAIL DU GUÉPARD XL :

Trail seul (licencié FFA) : 16€

Trail + accès parc (licencié FFA) le 21/06/2026 : 33€

Trail seul (non licencié FFA) : 18€

Trail + accès parc (non licencié FFA) le 21/06/2026 : 35€

- **LA COURSE DES EXPLORATEURS :**

Course seule enfant (jusqu'à 12 ans inclus) : 5€

Course enfant + accès parc (jusqu'à 12 ans inclus) le 21/06/2026 : 15€

Course seule adulte (jusqu'à 12 ans inclus) : 5€

Course adulte + accès parc (jusqu'à 12 ans inclus) le 21/06/2026 : 22€

- **RANDO NATURE & ANIMAUX :**

Rando seule : 8€

Rando + accès parc le 21/06/2026 : 25€

Sur place : majoration de 4€/coureur pour le Trail du Guépard et le Trail du Guépard XL, et de 3€/coureur pour la randonnée et la course des explorateurs.

### **Paiement**

☑ en ligne (plus frais de transaction bancaire)

### **DOCUMENTS À PRODUIRE EN COMPLÉMENT DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

L'inscription est conditionnée par la présentation :

- **Participants majeurs :**

- Soit d'une licence FFA compétition, entreprise ou running (les autres types de licence FFA et licences autres fédérations ne sont pas acceptés).
- Soit d'un Pass Prévention Santé (disponible sur <https://pps.athle.fr>) datant de moins d'un an.

**La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée pour les participants majeurs.**

- **Participants Mineurs :**

Le bulletin d'inscription devra être signé par le représentant légal et accompagné :

- Soit d'une licence FFA compétition, entreprise ou running (les autres types de licence FFA et licences autres fédérations ne sont pas acceptés).
- Soit d'un questionnaire de santé établi par l'athlète et son représentant légal (disponible sur <https://pps.athle.fr>) et si l'une des rubriques est à « oui » accompagné d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline en compétition datant de moins de 6 mois.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement même partiel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas d'annulation de l'épreuve, l'athlète sera au choix, intégralement remboursé ou son engagement sera reporté sur l'édition suivante.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant cette date si les 500 participants sont atteints.

## **Article 5 : Assurance**

L'organisateur a souscrit un contrat Responsabilité civile auprès de AIAC COURTAGE par la FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME auprès de la MAIF (contrat 4121633J).

Les coureurs **Licenciés FFA** bénéficient des garanties Responsabilité Civile et Individuelle Accident liées à leur licence. Les coureurs **non-licenciés majeurs** bénéficient d'une garantie Responsabilité Civile liée à leur PPS. Il leur incombe de souscrire facultativement une assurance Individuelle Accident.

Les coureurs **non-licenciés mineurs** doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile personnelle.

## **Article 6 : Sécurité – Secours**

La compétition se déroule sur des voies sécurisées fermées à la circulation lors des passages des participants et la sécurité est assurée par les bénévoles de l'association.

Un poste de secours sera tenu par une association agréée par le Ministère de l'Intérieur (Sécurité civile).

Les participants devront se soumettre au règlement du Parc de l'Auxois : rester sur les chemins balisés, ne pas franchir les cordes, respect des installations

## **Article 7 : Classement et récompenses**

Le TRAIL DU GUEPARD et LE TRAIL DU GUEPARD XL récompense les trois premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie homme et femme pour les catégories suivantes : cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de l'organisation et de la FFA.

Conformément à la loi dite «Informatique et Libertés», les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats en cas de motif légitime.

## **Article 8 : Environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Tous les participants et leurs accompagnateurs devront respecter nos ressources humaines afin de ne pas nuire à l'environnement et à l'ensemble du parc.

Les animaux ne devront pas être nourris pendant la course et les règles du parc s'appliquent même au coureur pendant leur trajet dans le parc.

## **Article 9 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 10 : Force Majeure**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le

non-respect de ces consignes entraînera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **Article 11 : Engagement**

L'engagement aux différentes courses du TRAIL DU GUÉPARD implique l'acceptation et la signature du présent règlement.